

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 5 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 PP 4 Convention de groupement de commandes avec les services Etat concernant la fourniture de matériels de connectique.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le projet de délibération, en date du 19 février 2019, par lequel le Préfet de police soumet à son approbation la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de matériels de connectique, éléments passifs, outils et appareils de mesure, ainsi que des accessoires associés pour le câblage et la mise en réseau informatique et les télécommunications destinés aux services relevant du périmètre de compétence du Préfet de police.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 25 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, constitutive d'un groupement de commandes relatif à la fourniture de matériels de connectique, outils et appareils de mesure, ainsi que des accessoires associés pour le câblage et la mise en réseau informatique et les télécommunications destinés aux services relevant du périmètre de compétence du Préfet de police.

Article 2 : Le Préfet de police est autorisé à signer ladite convention.

Article 3 : Les dépenses relevant du budget spécial de la Préfecture de police seront imputées aux exercices 2019 et suivants à la section investissement :

Chapitre 900, Chapitre article 900-2035, Compte nature 2183,
Chapitre 900, chapitre article 900-27, Compte nature 21538.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO